



## Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** Boulevard de Smet de Naeyer 296, b 2 - 1090 Bruxelles Belgique

📄 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**  
05/03/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**  
05/03/2026

👤 **Agent-visiteur:**

**CONCLUSION : NON CONFORME**

### Identification des tiers

#### Donneur d'ordre

Nom	PEB Certi BV
Adresse	Blaisantvest 105, 9000 Gent, België

#### Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	
Adresse	Boulevard de Smet de Naeyer 296, b 2 - 1090 Bruxelles Belgique

#### Installateur

Nom	
TVA	

### Identification de l'installation électrique

Adresse	Boulevard de Smet de Naeyer 296, b 2 - 1090 Bruxelles Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	1SAG3200 144660
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	1SAG3200 144660
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VOB 3X6
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	25A 3P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	11
Description de l'installation	3c16A2p 1,5mm <sup>2</sup> 2c20A 2P 2,5mm <sup>2</sup>

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: MT-003/24080676

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielle	NOK
Test BP du DDR	NOK
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	11
Isolement ( $M\Omega$ )	0,12
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>A. Isolement</b>		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. ( Circuit 2 )	L1: 6. 4. 5. 1.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>		
	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
<b>G. Conducteur de protection</b>		
	Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
<b>I. Appareillage</b>		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.
	Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées.	L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.

## Remarques



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes

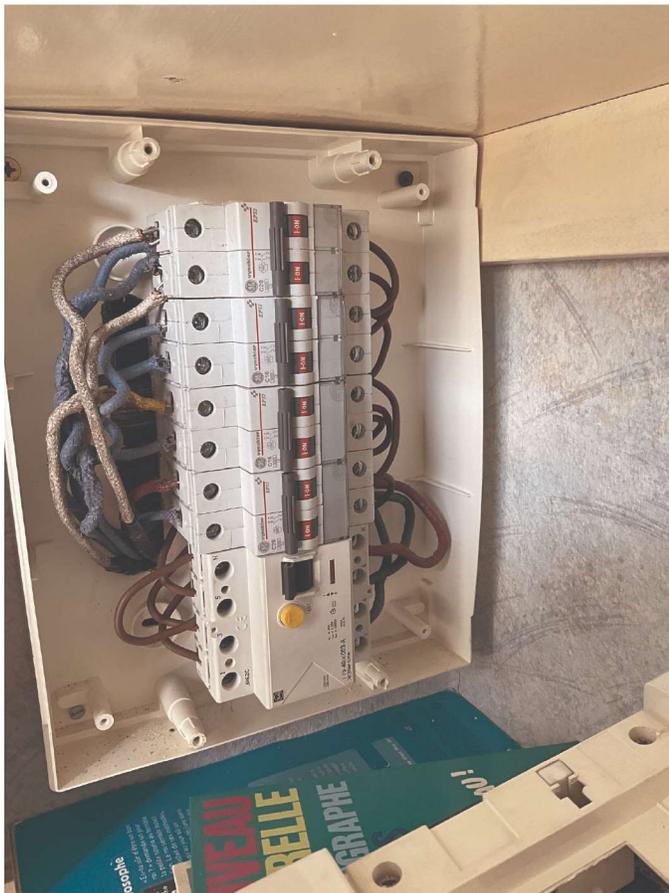


Tableau 1

Libellé	Photo
Annexe	<p>The screenshot shows the display of a EurotestXD MI 3155 insulation resistance tester. The main display shows 'Riso 0.12 MΩ' with a red 'X' icon. Below it, 'Um 164v' is displayed. Test parameters include 'Uiso 500 V', 'Type Riso L/PE', and 'Limite(Riso) 500 kΩ'. A diagram of a three-phase system with L, PE, and N lines is visible at the bottom right of the screen.</p>



Libellé	Photo
Annexe	 A photograph showing a close-up of an electrical outlet installed in a wall. The outlet is a standard two-pronged type. The wall around the outlet is light-colored and appears to be made of plaster or drywall. There is a significant amount of exposed wiring and components visible inside the outlet box, including blue and black wires, a metal terminal block, and some loose wiring. The wiring is not neatly organized, and there are some signs of wear and tear around the outlet opening. The photo is taken from a slightly low angle, looking up at the outlet.



Libellé	Photo
Annexe	